

REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE POPULAIRE
NATIONALE

LOI N° 004/APN/84

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N° CS/GN/ED/83/5 conclu entre le Gouvernement
de la République Populaire Révolutionnaire
de Guinée et le Fonds Africain de Développement
(FAD) .

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE

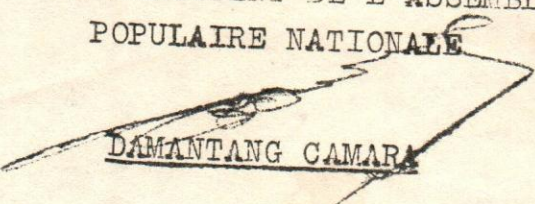
Vu les article 64, 65 , 66 et 90 de la Constitution
Après en avoir délibéré
Adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifié l'accord de prêt n° CS/GN/ED/83/5 conclu
entre le Gouvernement de la République Populaire Révolutionnaire
de Guinée et le Fonds Africain de Développement (FAD) signé à
Abidjan le 29 Décembre 1983 .

Article 2.- La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal
Officiel .

Ainsi délibéré en séance publique ./-

Conakry, le 23 Février 1984
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE


DAMANTANG CAMARA